



REGLEMENT DES ETUDES MEDICALES
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES
MEDICALES (D.F.G.S.M.)

3^{ème} ANNEE

ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES A L'ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Article 1 :

L'année universitaire est divisée en deux semestres, s'étendant pour le premier, du mois de septembre au mois de décembre, et du mois de janvier à la mi-mai pour le second.

Article 2 :

Chaque semestre est composé d'Unités d'Enseignements (UE) constituées de plusieurs modules.

L'année de DFGSM 3 comporte :

- 8 UE obligatoires, dont l'UE de sémiologie détaillée ci-dessous *.
- 1 UE optionnelle,

Le Service sanitaire est validé à l'issue de l'année de DFGSM3.

*L'UE de sémiologie est composée de 3 modules + 1 session d'ECOS :

- Module 1 : e-sémiologie
- Module 2 : Ateliers (X 8)
- Module 3 : Stages (X 3)
- Session d'ECOS (X1)

L'UE de sémiologie court sur les 2 années de DFGSM 2 et DFGSM 3. Au cours de cette période, l'étudiant évolue selon son propre rythme. Il devra néanmoins avoir validé l'intégralité des modules et la session d'ECOS pour accéder au 2^{ème} cycle. Cf règlement de sémiologie

Article 3 :

La 1^{ère} session d'examens est organisée à l'issue de chaque semestre, soit au mois de décembre ou janvier et au mois de mai.

La 2^{ème} session d'examens a lieu en Juin pour les 1^{er} et 2nd semestres.

Article 4 :

Les examens de la 1^{ère} session des 1^{er} et 2nd semestres donnent lieu à une délibération à l'issue de chaque semestre.

Les examens de 2^{ème} session des deux semestres donnent lieu à une délibération à l'issue de cette session.

Les dates des enseignements, des examens et des délibérations sont affichées en début d'année universitaire, après approbation par le conseil de gestion de la faculté de médecine.

Article 5 : Organisation des enseignements et modalités de contrôle de connaissance DFGSM 3 – Se référer au Tableau des enseignements et des MCC

* Sémiologie : La validation des modules, session d'ECOS et stages de sémiologie sera effective en fin de semestre 6 pour un total de 30 ECTS (10 ECTS module 1, 8 ECTS module 2, 2 ECTS session d'ECOS, 10 ECTS stages)

Valorisation du parcours

Dans le cadre de la valorisation du parcours de formation, les éléments pouvant être pris en compte, les conditions de leur validation et le nombre de points attribués sont détaillés dans le règlement prévu à cet effet.

A - MODALITÉS GÉNÉRALES

Article 6 :

Les connaissances et aptitudes des étudiants sont appréciées (hors UE de sémiologie), dans chaque module, par un examen terminal. Les épreuves écrites sont anonymes.

Les enseignants se réservent la possibilité d'organiser des épreuves de QCM via des tablettes numériques afin de faciliter l'intégration des étudiants en 2^e cycle.

Une série de TD/TP est composée d'un ou plusieurs TD/TP dans une ou plusieurs disciplines ; une validation générale de l'UE sera prononcée

Un cahier peut comporter des épreuves de différentes natures : QCM, question rapide, rédaction

L'UE de sémiologie et les ECTS qu'elle porte, sont validés en fin de semestre 6 (fin DFGSM 3) si les 3 modules (e-sémiologie/ateliers/stages) + la session d'ECOS qui la composent ont été validés.

L'absence de la validation de l'un des trois modules et/ou la non-validation de la session d'ECOS entraînent la non-validation de l'UE dans son intégralité.

Concernant la valorisation du parcours de formation qui s'acquiert au cours du 1^{er} et 2^{ème} cycle du cursus de médecine, vous devez vous reporter au règlement prévu à cet effet.

Concernant le Service Sanitaire : celui-ci est validé pour un total de 5 ECTS lorsque l'étudiant :

- a acquis et capitalisé 1 ECTS issu de l'UE 2-1

- a mené l'action de prévention devant un public cible. Cette validation de l'action concrète (4 ECTS) est effective lorsque les livrables demandés par l'équipe pédagogique du Service Sanitaire ainsi que l'appréciation de l'établissement d'accueil de l'action ont été notés favorablement. Dans ce cas, la validation du Service Sanitaire sera prononcée par l'équipe pédagogique et donnera lieu à la délivrance d'une attestation.

Article 7 :

A chaque UE est attribuée un coefficient correspondant au nombre de crédits européens et permettant de calculer la moyenne du semestre.

B – STAGES

Article 8 :

Les stages s'effectuent à mi-temps les matins (sauf les deux premières semaines du stage d'initiation à la clinique et aux soins réalisées à temps plein).

La liste des services formateurs est établie par le Doyen et les enseignants coordonnateurs des stages. Elle est réajustée chaque année. Les éléments pris en compte pour l'établir et répartir les étudiants sont les suivants :

- L'organisation du cursus des études et son contenu pédagogique,
- Les effectifs,
- Les projets pédagogiques établis et modifiés par chaque service,
- et les résultats des évaluations des terrains de stage par les étudiants.

Pour les autres stages, les étudiants seront affectés dans les différents services par le service scolarité, en concertation avec les enseignants responsables du Diplôme de formation générale en sciences médicales.

En cas d'invalidation d'un stage, un oral est proposé en 2nde session.

En cas d'absence à un stage, les conditions de rattrapage seront établies par l'équipe pédagogique.

Concernant les stages de sémiologie, se reporter à l'article concernant l'UE de sémiologie

Il est demandé aux étudiants de s'inscrire et d'utiliser l'application GELULES, utilitaire destiné à évaluer les terrains de stages. Cette évaluation permettra aux enseignants de pouvoir faire évaluer les aspects pédagogiques liés aux mises en situations dans les différents services.

C – CONDITIONS DE VALIDATION

Article 9 :

Pour être déclarés admis, 4^{ème} année, les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20) à chacun des modules composant les UE (hors UE de sémiologie),
- obtenir la moyenne (note supérieure ou égale à 10/20)
 - 1 - à chacune des UE obligatoires (hors stages et UE de sémiologie),
 - 2 - aux UE optionnelles,
- avoir validé les stages de la troisième année.
- avoir validé l'UE de sémiologie dans son intégralité

L'absence de la validation de l'un des trois modules et/ou la non validation de la session d'ECOS entraînent la non validation de l'UE dans son intégralité

Les ECTS relatifs à l'UE de sémiologie sont comptabilisés en DFGSM 3.

En cas de non validation de l'UE en fin de DFGSM 3 (non validation d'un des modules/ECOS et/ou stage), le passage en DFASM sera refusé. L'intégralité de l'UE sera à repasser en DFGSM 3.

Si le redoublement en fin de DFGSM 3 intervient pour une cause extérieure à l'UE de sémiologie, et si l'intégralité des ECTS de cette UE ont été validés, les ECTS de sémiologie restent acquis.

En revanche, si le redoublement en fin de DFGSM 3 intervient pour non validation de l'UE de sémiologie, toute l'UE sera à effectuer de nouveau.

Pour la validation de la troisième année, est également nécessaire :

- la participation à la préparation aux épreuves de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU2) ;
- la validation du Service Sanitaire

Les étudiants non admis à la 1^{ère} session repasseront à la 2^{ème} session les modules où ils n'ont pas obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Aucune dette ne sera acceptée pour le passage de la 3^e à la 4^e année, soit entre le 1^{er} et le 2^e cycle (correspondant à l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales).

Concernant le Service Sanitaire, les étudiants n'ayant pas validé cette action au cours de l'année de DFGSM2, devront refaire le service sanitaire en DFGSM3

Article 10 :

L'admission au diplôme de formation générale en sciences médicales est subordonnée à :

- La validation des semestres 3, 4, 5 et 6 selon les conditions définies à l'article 9
- L'obtention de 180 crédits (60 crédits en PASS/LAS, 45 crédits en DFGSM2 et 75 crédits en DFGSM3)
- La validation de tous les stages et du service sanitaire.

D – REDOUBLEMENT

Article 11 :

A l'issue de la 2^{ème} session, les étudiants qui n'ont pas validé la totalité des épreuves (y compris les stages) redoublent.

En cas de redoublement :

- les étudiants doivent représenter toutes les UE non validées (obligatoires et optionnelle) ;
- les étudiants conservent la série de TD validés ;
- les stages ne sont pas capitalisables et doivent systématiquement être refaits.

E – MENTIONS

Article 12 :

En fonction de la moyenne obtenue, les mentions suivantes peuvent être décernées. Si la moyenne est égale ou supérieure à :

- 12, le jury décerne la mention Assez Bien ;
- 14, le jury décerne la mention Bien ;
- 16, le jury décerne la mention Très Bien ;
- 18, le jury décerne la mention Très Bien avec Félicitations.

F - ASSIDUITÉ ET EXAMENS

Article 13:

Les travaux pratiques et enseignements dirigés sont obligatoires. En conséquence, toute absence doit être justifiée auprès des enseignants responsables (chefs de travaux pratiques ou assistants). Si l'empêchement est motivé par une raison de santé, l'étudiant doit produire un certificat médical établi par un médecin agréé.

En tout état de cause, l'absence doit être compensée, si possible, dans la semaine avec l'accord des enseignants responsables, selon les modalités propres à chaque discipline.

Dans le cas contraire, l'étudiant devra se présenter en deuxième session.

Article 14 :

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve, lors du contrôle des cartes, est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Article 15 : Usage des calculatrices

L'introduction de calculatrices programmables ou alpha-numériques dans les salles d'examen est INTERDITE. Les calculatrices programmables ou alpha numériques qui seraient introduites dans les salles d'examen seraient confisquées pour la durée de l'épreuve sans que soit fournie une calculatrice de remplacement.

L'introduction de toute calculatrice dans les salles d'examen pourra être INTERDITE par l'enseignant responsable de l'épreuve en cause.

Article 16 :

Tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom au début d'une épreuve est considéré comme ayant subi cette épreuve.

Les candidats doivent respecter les heures de convocation aux épreuves. Il appartient au responsable de l'épreuve de décider si l'accès à la salle d'un candidat arrivant en retard est compatible avec le bon déroulement de l'épreuve. Cette tolérance ne peut pas dépasser 20 minutes après le début de l'épreuve et, en aucun cas, elle n'entraînera un temps de composition supplémentaire.

Les téléphones portables doivent être éteints et enfermés dans les sacs ou porte-documents ainsi que les ordinateurs, les baladeurs, les oreillettes, les bouchons d'oreille, les montres électroniques connectées et tout autre matériel électronique..., le tout déposé devant l'estrade avec les vêtements et effets personnels.

Les étudiants porteurs d'un couvre-chef feront l'objet d'un contrôle visant à s'assurer qu'aucun moyen de télétransmission ne s'y trouve dissimulé. Ces contrôles seront effectués avant et pourront l'être pendant les épreuves, sur demande d'un surveillant.

Le non-respect des dispositions des articles 19, 20 et 21 ou des instructions données par l'enseignant responsable pourra être considéré comme une tentative de fraude et une procédure disciplinaire pourra être engagée contre son auteur.

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE MEDECINE
APPROUVEE LE : 24 04 2023

ENSEIGNEMENTS ET MODALITES DE CONTROLE ET DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES - DFGSM 3 -
ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Enseignements et modalités de contrôle des connaissances des matières médicales et compétences professionnelles

SEMESTRE 5

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	Crédits européens	1ère session		2ème session		Coef
					Nature	Durée	Nature	Durée	
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais Mme Gautier	0	24	24	2	CC (coef1) + Examen terminal (coef1)**	2 h 00	Ecrit	1 h 00	1
UE 3-2 : Agents infectieux, Hygiène, Aspects généraux Pr Alain – Pr Ploy –	70	10	80	8	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	8
					QCM	1h30	QCM	1h30	
UE 3-3 : Tissu sanguin Bio+clinique Pr Jaccard – Pr Feuillard	40	0	40	4	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	4
UE 3-4 : Système neurosensoriel et psychiatrie (fondamental) Pr Magy – Pr Valleix	35	2	37	4	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel ou un examen) - Psychiatrie	/	Oral	/	4
					Question rédactionnelle (coef 1) + QCM (coef 1)	1 h 00	Question rédactionnelle (coef 1) + QCM (coef 1)	1 h 00	
UE 3-5 : Immunologie Bio+clinique - Pr Jauberteau	40	0	40	4	QCM	1 h 00	QCM	1 h 00	4
Module d'initiation à la suture Pr Christou - Pr Ballouhey		4	4	4	Participation au module		Oral		

Préparation à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 (AFGSU 2) Centre d'enseignements et de soins d'urgence (CESU)			20	-					
UE Sémiologie : Stage n° 1 Module 2 (ateliers non validés en DFGSM 2) Session d'ECOS Module 1		100	100		CF semestre 6	Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémiologie			
TOTAL	185	139		22					

SEMESTRE 6

UE Obligatoires	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	ECTS	Nature 1ère session	Durée	Nature 2ème session	Durée	Coef
UE 3-1 : Langue étrangère 3 : Anglais Mme Gautier	Epreuve d'évaluation orale			1	Oral	15 min binôme	Oral	10 min	1
UE 3-7 : Biopathologie tissulaire et oncologie Pr Labrousse – Pr Clavère					1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	5
	42 (biopat) 24 (onco)	2 (biopath)	68	5	QCM QCM	1h45	QCM QCM	1h45	
UE 3-8 : Méd quantitative (biostat) – initiation LCA Pr Preux – Dr Magne	14	14	28	2	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)	/	Oral	/	3
					QCM	1h00	QCM	1 h 00	
UE 3-9 : Nutrition Pr Jésus	22	0	22	2	1 série de TD/TP* (validée par le présentiel)		Oral		3
					QCM	45 mn	QCM	45 min	

UE 3-10 : Hormonologie – Reproduction (Fondamental) Pr Teissier-Clément – Pr Aubard	26	/	26	2	QCM	1h00	QCM	1 h 00	4
UE 3-11 : Reins et voies urinaires – Appareil génital masculin (Fondamental) Pr Achard– Pr Descazeaud	26		26	2	QCM	1h00	QCM	1 h 00	4
UE 3-12 : Revêtement cutané Dr. Bernard / Dr. Mio-Bertolo	16	/	16	2	QCM	45 min	QCM	20 min	2
Service Sanitaire** Pr Monteil				4					
UE Sémiologie : * Stage Module 2 Session d'ECOS Module 1		100	100	10 8 2 10	Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémmiologie	4h00	Cf règlement spécifique concernant l'UE de sémmiologie	4h00	
TOTAL du semestre 6	170	219	389	50					

OPTIONNELS 5ème et 6 ème semestres comptabilisés en fin de 6ème semestre (dans la limite des capacités d'accueil)

UE Optionnelles	CM (heure)	TP/TD (heure)	Total CM + TP/TD	ECTS	Nature 1ère session	Durée	Nature 2ème session	Durée	Coef
UE O-3 *** : Methodologie de la recherche clinique et épidémiologie (UE du master 1 Bio santé) – Semestre 1 Pr Preux	/	/	50	2	Ecrit Pratique	2h00 1h00	Ecrit Pratique	2h00 1h00	2
UE O-1 : Anglais – SEM. 1 et 2 Mme Gautier	/	20	20	2	CC (coef1) + Ecrit (coef1) – A partir de doc sonores et écrits	1h00	Ecrit	1h00	2

UE O-6 **** : Tutorat PASS ou Engagement étudiant – Sem 1 et 2 Pr. Favreau - Pr Monteil	/	/	/	2	Rapport et/ou Oral	/	Rapport et/ou Oral	/	2
UE O-7 : Matière fondamentale de l'année – SEMESTRE 2 <i>Histologie</i> <i>Physiologie</i> <i>Imagerie</i>	/			2					2
					<i>Cahier</i>	1h00	<i>Cahier</i>	1h00	
					<i>Question rédactionnelle</i>	1h00	<i>Question rédactionnelle</i>	1h00	
					<i>Cahier</i>	1h00	<i>Cahier</i>	1h00	
UE O-8***** : Activité sportive – SEM. 1 ou 2 SUAPS : Mme Moudelaud	/	21	21	2	Pratique	/	Pratique	/	2
UE O-9 : Médecine légale SEMESTRE 2 TP autopsie 2h/étudiant Pr Paraf	8	2	10	2	Oral Power point	15mn	Oral	15mn	2
UE O-11 : Médecine de la violence - SEMESTRE 1 Pr Paraf	10		10	2	QCM	30 mn	QCM	30mn	2
Le numérique en santé Pr Fourcade	10	6	16	2	Epreuves de type simulation escape game		Epreuves de type simulation escape game		2
UE 0-12 : Intelligence artificielle Pr Woillard	9	3	12	2	Plan projet à préparer par groupe de 4 étudiants (sur une semaine)		Plan projet à préparer par groupe de 4 étudiants (sur une semaine)		2
UE 0-13 : Santé en environnement Pr Jesus	15	6	21	2	Evaluation du e-learning sur la plateforme Uness + Présence aux cours magistraux + réalisation d'un poste avec présentation orale		Evaluation du e-learning sur la plateforme Uness + Présence aux cours magistraux + réalisation d'un poste avec présentation orale		2

Selon l'évolution de la situation sanitaire, les modalités de contrôle des connaissances seront adaptées à une éventuelle situation de confinement :

- Les épreuves, de type QCM, question rédactionnelle, oral, rapport, etc., pourront être réalisées totalement ou partiellement à distance, via les technologies et plateformes à notre disposition.
- Le cas échéant, la durée des épreuves pourra être revue ; les coefficients seront maintenus selon les dispositions initiales.
- Pour les modules à valider sur le seul présentiel, une solution alternative pourra être mise en place pour les valider.
- Les stages seront maintenus ou non, et seront évalués sur la période réalisée ; ils pourront, le cas échéant, être neutralisés, ou faire l'objet d'une évaluation alternative.

** Les apports théoriques du Service Sanitaire sont réalisés au cours du semestre 3 et l'action au semestre 4. La validation sera effective au Semestre 6 pour un total de 5 ECTS correspondants à 1 ECTS issu de l'UE 2-1 et 4 ECTS spécifiques à l'UE Service Sanitaire

isie en DFGSM3, si et seulement si, elle n'a pas été choisie en DFGSM2. L'UE O-3 du master 1 valide 2 crédits dans le cadre du DFGSM mais 6 crédits dans le cadre d'une inscription au master 1, sous réserve de remplir les conditions de valid:

**** L'engagement étudiant répond à des exigences définies dans un cahier des charges établi par l'Université de Limoges

***** Un étudiant qui prend l'option activité sportive en 2^{ème} et 3^{ème} année, présentera en 3^{ème} année, soit une autre discipline soit le niveau supérieur de la discipline passée en 2^{ème} année.

** Ecrit à partir de documents sonores et écrits

SOU MIS AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DE GESTION DE MEDECINE LE : 24 04 2023

APPROUVEE LE : 24 04 2023

|